

MAIRIE de la Garde

ARRONDISSEMENT de Coulon.

Du quatorze Jmm an mil huit cent soixante-onze, à deux heures du soir.

ACTE DE DECÈS de Marie Emmanuèle Thérèse Audibert

femme de Joseph Charles Guiré, décédée

le jour de mardi à huit heures du soir, profession

d'ouvrière, âgée de vingt-trois ans, née à la Garde

département de la Garde, domiciliée à la Garde

filles de Joseph Emmanuèle Thérèse Audibert

et de Catherine Fabre, son père

cultivateurs, domiciliés à la Garde

Sur la déclaration à moi faite par Pierre Musson, domicilié à la Garde

âge de cinquante-quatre ans, profession de cultivateur, et par Joseph Guiré, domicilié à la Garde

qui a dit être assis du décès de la défunte, âgée de vingt-trois ans, profession d'ouvrière, qui a dit être assis du décès de la défunte

domiciliée à la Garde

Et ont les déclarants, signés

CONSTATÉ, suivant la loi par moi Joseph France, adjoint délégué

par M. le Maire de la Garde

remplissant les fonctions d'Officier de l'état civil, après m'être assuré du décès, et lecture du

présent acte a été donnée aux déclarants.

MAIRIE de la Garde

ARRONDISSEMENT de Coulon.

Du vingt trois Jmm an mil huit cent soixante-onze, à deux heures du soir.

ACTE DE DECÈS de Jean Joseph Raymond, veuve de

Adolphe Pauline Paire, décédée

le jour de mardi à huit heures du soir, profession

de propriétaire, âgée de soixante-neuf ans, née à la Garde

département de la Garde, domiciliée à la Garde

filles de Jean Raymond, vint-maire, domicilié à la Garde

et de Jeanne Paire, son épouse

Sur la déclaration à moi faite par Pierre Musson, domicilié à la Garde

âge de cinquante-quatre ans, profession de cultivateur, et par Jeanne Paire, domiciliée à la Garde

qui a dit être assis du décès de la défunte, âgée de soixante-neuf ans, profession d'ouvrière, qui a dit être assis du décès de la défunte

domiciliée à la Garde

Et ont les déclarants, signés

CONSTATÉ, suivant la loi par moi Joseph France, adjoint délégué

par M. le Maire de la Garde

remplissant les fonctions d'Officier de l'état civil, après m'être assuré du décès, et lecture du

présent acte a été donnée aux déclarants.



Etant du registre de l'état civil de la Mairie de Coulon, le 13. Jmm 1871.

MAIRIE de Coulon.

ARRONDISSEMENT de Coulon.

Du Dix huit Jmm an mil huit cent soixante-onze, à deux heures du soir.

ACTE DE DECÈS de Jean Louis Honoré Benoit

le jour de mardi à huit heures du soir, profession

d'ouvrier, âgé de soixante-neuf ans, né à la Garde

département de la Garde, domicilié à la Garde

filles de Jean Louis Honoré Benoit, et de Jeanne Benoit, son épouse

Sur la déclaration à moi faite par Jean Benoit, domicilié à la Garde

âge de cinquante-quatre ans, profession de cultivateur, et par Joseph Guiré, domicilié à la Garde

qui a dit être assis du décès de la défunte, âgée de soixante-neuf ans, profession d'ouvrière, qui a dit être assis du décès de la défunte

domiciliée à la Garde

Et ont les déclarants, signés

CONSTATÉ, suivant la loi par moi Alexandre Fleury, adjoint délégué

par M. le Maire de la Garde

remplissant les fonctions d'Officier de l'état civil, après m'être assuré du décès, et lecture du

présent acte a été donnée aux déclarants.

Signé au registre: Guiré, K. M. et Fleury

Coulon, le 13. Jmm 1871.

En la Mairie de la Garde.

Signé: Fleury.

Etant du registre de l'état civil de la Mairie de Coulon, le 13. Jmm 1871.

ACTE DE DECÈS de Jean Louis Honoré Benoit, décédé

le jour de mardi à huit heures du soir, profession

d'ouvrier, âgé de soixante-neuf ans, né à la Garde

département de la Garde, domicilié à la Garde

filles de Jean Louis Honoré Benoit, et de Jeanne Benoit, son épouse

Sur la déclaration à moi faite par Jean Benoit, domicilié à la Garde

âge de cinquante-quatre ans, profession de cultivateur, et par Joseph Guiré, domicilié à la Garde

qui a dit être assis du décès de la défunte, âgée de soixante-neuf ans, profession d'ouvrière, qui a dit être assis du décès de la défunte

domiciliée à la Garde

Et ont les déclarants, signés

CONSTATÉ, suivant la loi par moi Alexandre Fleury, adjoint délégué

par M. le Maire de la Garde

remplissant les fonctions d'Officier de l'état civil, après m'être assuré du décès, et lecture du

présent acte a été donnée aux déclarants.